

364



# EUROPE. — XVII<sup>E</sup> ET XVIII<sup>E</sup> SIÈCLE

## DU PORT DES INSIGNES DE CHEVALERIE MILITAIRE DANS LA VIE CIVILE.

1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12
<p style="text-align: center;">N° 7.</p> <p>Chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis; costume de l'époque de la fondation de cet ordre (1693).</p> <p style="text-align: center;">N° 10.</p> <p>Chevalier commandeur du même ordre et de la même époque; costume paré.</p> <p style="text-align: center;">N° 2.</p> <p>Chevalier du même ordre; costume du commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les n° 5 et 11 représentent également deux chevaliers de Saint-Louis: le premier en habit du matin, à Paris, en 1784; le second, en costume paré, en 1787.</p> <p style="text-align: center;">N° 4.</p> <p>Chevalier de l'ordre des Deux épées (ordre d'institution française comme l'ordre de Saint-Louis); costume du temps de Louis XVI.</p>	<p style="text-align: center;">N° 8.</p> <p>Chevalier français de l'ordre de Malte; costume de 1678.</p> <p style="text-align: center;">N° 12.</p> <p>Chevalier de l'ordre de Malte, page de Louis XIV; costume de 1678.</p> <p style="text-align: center;">N° 6.</p> <p>Chevalier de l'Hôpital d'Aubrac (ordre d'institution française); costume du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle.</p> <p style="text-align: center;">N° 1.</p> <p>Chevalier de l'Étoile, en France; costume de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.</p> <p style="text-align: center;">N° 9.</p> <p>Chevalière de la Hache (ordre d'institution espagnole); costume du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, ou même de la fin du XVI<sup>e</sup>.</p>				

Aux époques représentées, les ordres de chevalerie, n'avaient plus rien des anciens ordres militaires de chevalerie, comme ceux du Temple, de Malte, comme l'ordre Teutonique, d'un caractère à la fois religieux et guerrier. Soit qu'ils fussent d'institution ancienne ou de création récente, les souverains disposaient de ces ordres comme d'un moyen de payer les services rendus à l'État, décernant des honneurs, des dignités, des rubans, plutôt que de l'argent ou autres récompenses semblables. « C'a été, dit Montaigne, une belle invention. Nous avons pour notre part, et plusieurs de nos voisins, ajoute-t-il, les ordres de chevalerie qui ne sont établis qu'à cette fin.

La forme de croix, donnée souvent aux insignes de ce genre d'ordres militaires, tire son origine des croisades. Le privilège de mettre la croix ou les croisettes sur le champ de l'écu, dit *l'Encyclopédie du XVIII<sup>e</sup> siècle*, fut accordé d'abord à ceux qui avaient exécuté ou entrepris quelque action d'éclat pour le service de Jésus-Christ et pour l'honneur du nom chrétien. Puis, presque tous ceux qui firent des expéditions en terre sainte chargèrent leur écu d'une croix. La croix devint ainsi un insigne militaire. La croix *pattée*, comme celle de l'ordre de Malte, de l'ordre de Saint-Louis, rappelle par son rayonnement l'une des formes données à l'étoile. Elle offre une combinaison qui la rattache aux temps antiques. Sur les médailles, les étoiles sont une marque de consécration, symbolisant l'éternité. Des ordres, tels que ceux de la Jarretière et du Bain, ont adopté l'étoile comme une marque qui les caractérise.

L'insigne de la simple chevalerie était porté sous forme de joyau, suspendu à un nœud de ruban d'une couleur déterminée. Le ruban seul, comme on le voit n° 5, sur le revers de l'habit, allant d'une boutonnière à l'autre,

finit par être adopté dans le costume non habillé, la couleur seule suffisant pour indiquer l'ordre. La mode de porter l'insigne complet du côté gauche, à peu près à cette même hauteur, a prévalu (voir n° 11), mais les exemples plus anciens concernant les chevaliers des ordres de Malte et de Saint-Louis, n°s 2, 8, 10 et 12, montrent que l'insigne fut d'abord attaché beaucoup plus bas, un peu selon le caprice, tantôt au vêtement supérieur, tantôt à celui de dessous, mais toujours au milieu du corps, comme on le voit par les anciens colliers d'ordre.

Par suite d'un usage qui remontait au moyen âge, la marque particulière de certains ordres de chevalerie militaire était encore portée dans le vêtement; elle y était brodée, comme on l'avait fait jadis pour les armoiries sur les cottes d'armes. Nos n°s 1, 6 et 9 offrent des exemples de ce mode persistant parmi des ordres de vieille date, qui semblent ne s'être survécu un temps plus ou moins long que par suite du goût assez général montré par les hommes pour les marques distinctives. C'est ainsi que nous retrouvons au XVII<sup>e</sup> siècle un chevalier de l'ordre de l'Étoile, n° 1, lequel ordre fondé en 1350 par le roi Jean, après avoir été conféré aux plus grands seigneurs, finit par être abandonné aux chevaliers du Guet. Il en est de même pour le chevalier de l'Hôpital d'Aubrac, ancien établissement hospitalier dirigé par des frères et des sœurs voués à la vie religieuse, et protégé les armes à la main par une chevalerie qui n'avait plus depuis longtemps de raison d'être lorsque l'ordre fut supprimé en 1693.

Non moins ancienne était l'institution de l'ordre de chevalerie militaire auquel les auteurs espagnols donnent le titre de *Cavalleros del Passatiempo del Hacha, en las matronas de Tortosa, en Aragon*. Ces chevalières du Passetemps, dites de la Hache, dont l'ordre aurait été selon le père Hélyot, la dernière institution de ce caractère, c'est-à-dire une chevalerie militaire particulièrement instituée pour des femmes, remontaient au XIII<sup>e</sup> siècle. Elles avaient conquis leurs éperons sur le champ de bataille, l'ordre ne leur ayant été conféré par Raymond Béranget IV, comte de Barcelone, en 1249, qu'après une victoire remportée par ces femmes sur les Maures. C'est d'ailleurs un ordre peu connu, sur lequel on manque de détails précis. On sait que ces chevalières combattant sous l'habillement militaire des hommes de leur époque, mais on ignore si, dans la vie civile, elles avaient d'autre marque distinctive qu'une longue robe de couleur indéterminée avec un capuchon sur lequel, selon l'abbé Gustiniano, figurait une hache de couleur cramoisie. Existait-il encore des chevalières de la Hache à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle? Nous ne pouvons nous prononcer sur une existence aussi prolongée, lorsque depuis longtemps la mission primitive était accomplie, qu'en nous en rapportant à l'autorité des savants spéciaux qui, comme le père Hélyot, ont donné la représentation de cet insigne sur un costume ne remontant pas plus haut que cette époque.

On sait assez ce qu'étaient devenus les anciens chevaliers de Rhodes, dits de Malte depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, pour n'y pas insister. Pour la plupart, il ne s'agissait plus, au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, que du port de l'une de ces marques distinctives qui, d'ailleurs n'était conférées qu'à la noblesse. Ceux qui avaient fait leur profession portaient, sur le manteau ou sur le justaucorps, la croix de toile blanche à huit pointes. Dans la vie civile, on se contentait du joyau suspendu au nœud de ruban de couleur bleue. Le titre de chevalier de Malte n'était plus guère acquis que par les cadets de famille. Il entraînait l'obligation du célibat; mais on se faisait relever de cette obligation, à Rome, lorsqu'un changement d'état apportait avec l'aïnesse un héritage inattendu.

L'ordre de Saint-Louis, affecté aux services militaires, fut franchement dégagé dans son institution même, des us et costumes de la chevalerie du moyen âge; il ne devait cependant être conféré qu'à des nobles. L'ordre des Deux épées était une récompense de même caractère, mais d'un rang inférieur, spécialement destiné aux vétérans.

(Documents provenant du recueil de de Bar et des ouvrages du père Hélyot et de Schoonebeek sur les costumes des ordres religieux et militaires.)



EUROPE XVII<sup>E</sup> XVIII<sup>E</sup> SIECLE

EUROPA XVII-XVIII<sup>TH</sup> CENTY

EUROPA XVII-XVIII<sup>TES</sup> JAHR<sup>T</sup>



IMP FIRMIN DIDOT et C<sup>ie</sup> PARIS

Thadé lith.